

Questions orales

Je voudrais maintenant assurer les Canadiens, qui font actuellement leurs achats des Fêtes, comme le député l'a mentionné, qu'ils n'ont aucune raison de craindre que les fours à micro-ondes présentent d'autres dangers inconnus auparavant. Je suis persuadée que les normes publiées par mon ministère sont suffisantes.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, M^{me} le ministre est-elle au courant que les normes canadiennes permettent des niveaux de radiation de micro-ondes mille fois supérieures à ceux que permettent les normes établies en Union soviétique, et que l'on a prétendu que si nos normes permettaient un tel niveau de rayonnement ce n'était dû qu'au fait que les instruments de mesure du Canada ne sont pas assez perfectionnés techniquement pour mesurer des niveaux d'émission moins importants?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député que les media se sont servis de données de recherches de l'URSS que l'on ne connaît pas pour répandre au Canada la rumeur que les fours à micro-ondes présentent de grands dangers. Cependant, personne n'a jamais pu déterminer les résultats des données soviétiques ni ce qu'elles prouvent. Nous savons que les normes du Conseil national de recherches sont beaucoup plus sévères que celles qui ont été retenues par les pays industrialisés occidentaux, et notamment par les États-Unis. Le Conseil national de recherches du Canada annonçait récemment le lancement d'une nouvelle étude pour approfondir la question.

● (1442)

LES NORMES DE SÉCURITÉ POUR LES LIGNES À HAUTE TENSION ET LES MICRO-ONDES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire concernant les radiations émises par les lignes qui transportent l'énergie électrique et les micro-ondes. M^{me} le ministre nous dirait-elle si son ministère avance dans la mise au point de normes de sécurité concernant les radiations émises par ces lignes?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je préférerais attendre d'avoir eu le temps de me mettre à jour sur cette question. Je répondrai au député demain ou après-demain.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'EMBRANCHEMENT DU CN À MALTON (ONT.)—LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES POUR LA POPULATION AVOISINANTE

M. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Elle concerne un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui où il est question de l'embranchement que le CN projette de construire à Malton, et qui pourrait avoir de sérieuses conséquences environnementales pour la population de cet endroit.

Comme le CN s'est engagé à effectuer une étude mésologique à ce sujet, mais qu'il a attendu le début des travaux de construction pour en communiquer les conclusions, le ministre peut-il lui demander d'arrêter les travaux en attendant que l'étude indépendante commandée par la municipalité ne soit

[M^{lle} Bégin.]

achevée, c'est-à-dire la semaine prochaine? Le ministre va-t-il donner l'ordre au CN de se mettre en rapport avec le Conseil régional de Peel et d'envisager des solutions de rechange qui causeraient moins de bouleversement aux 4,000 habitants du secteur nord de Malton?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas d'étudier l'instance du député, pour voir si une intervention s'impose de ma part. Mais il faut dire en toute justice pour le CN qu'avant la construction de ces habitations, le CN avait fait savoir qu'il n'était pas sage de mettre les terrains concernés en lotissement, à cause de ses activités. Il avait donné publiquement son avis à cette époque, mais les autres organismes décisionnels ont passé outre.

M. McCrossan: Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question supplémentaire au ministre d'État (environnement). Le ministre de l'Environnement de la province de l'Ontario a recommandé en août 1974 le déplacement des lignes de chemins de fer du CN situées juste au nord de Malton, à cause d'une augmentation de la circulation et des nuisances dues au bruit qui existaient déjà et qui n'allaient faire qu'augmenter. En 1975, le ministre a reproché au CN de ne pas avoir invité le public à participer à cette étude.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le ministère fédéral de l'Environnement a approuvé le rapport sur l'environnement relatif à ce projet, lequel autorisait le CN à passer à l'action, malgré les graves inconvénients que cet embranchement causerait aux habitants qui vivent dans le secteur nord de Malton, du point de vue de l'environnement?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, je considérerai cette question comme préavis.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES GRAINS

LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ SUR LES GRAINS DE PROVENDE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné que deux membres de la Commission ont déclaré que la politique de libre marché du grain de provende contribue à embouteiller les éleveurs et sape les efforts de mise en marché de la Commission, étant donné par ailleurs qu'il y a assez de grain de provende chez les céréaliers privés de Thunder Bay pour satisfaire les besoins du marché intérieur pour le reste de l'hiver, et que ce grain occupe 15.5 p. 100 de l'espace disponible de ce port, alors que la Commission canadienne du blé est à court de stocks, vu que d'autre part les livraisons de grain de provende qui n'appartiennent pas à la Commission se font sans aucune restriction, ce qui détruit l'équilibre du système de contingentement que les agriculteurs de l'Ouest ont réussi à obtenir de haute lutte, le ministre envisagerait-il de recommander au gouvernement et à la Commission canadienne du blé de placer l'ensemble du grain de provende sous la compétence unique de la Commission canadienne du blé?